



14ème législature

Question N° : 102683	De M. Gilbert Le Bris (Socialiste, écologiste et républicain - Finistère)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > orthophonistes	Analyse > rémunérations. revendications.
Question publiée au JO le : 14/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les revendications salariales des orthophonistes. Ils réclament suite à la réforme de leurs études en 2013 qui a modifié leur cursus à cinq années de formation, au lieu de quatre, une reconnaissance de leurs compétences ainsi que des salaires réévalués. Cette situation entraîne un problème croissant d'attractivité, une incapacité de renouvellement des postes vacants, guère attractifs, et ainsi une inégalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement envisage de modifier les grilles de salaires des orthophonistes et ainsi répondre aux attentes exprimées.